DECRET N° 10/022 DU 27 JAN 2010 portant nomination du Directeur Général et du Directeur Général Adjoint de l'Autorité Aéronautique.

## LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution;

Vu la loi n° 98/023 du 24 septembre 1998 portant régime de l'aviation civile ;

Vu la loi n° 99/016 du 22 décembre 1999 portant statut général des établissements publics et des entreprises du secteur public et parapublic ;

Vu le décret n° 99/198 du 16 septembre 1999 portant organisation et fonctionnement de l'Autorité Aéronautique ;

Vu le décret n° 2004/320 du 08 décembre 2004 portant organisation du Gouvernement, modifié et complété par le décret n° 2007/268 du 07 septembre 2007,

## DECRETE:

Article 1 er. - Sont, à compter de la date de signature du présent décret, nommés aux postes ci-après à l'Autorité Aéronautique :

- Directeur Général : Monsieur TANKAM Pierre ;
- <u>Directeur Général Adjoint</u> : **Monsieur ALLABIRA MAMADOU**.

<u>Article 2.-</u> Les intéressés auront droit aux avantages de toute nature prévus par la réglementation en vigueur.

Article 3.- Le présent décret sera enregistré, publié suivant la procédure d'urgence, puis inséré au Journal Officiel en français et en anglais./-

YAOUNDE, le 27 JAN 2010

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,